



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB, KABBE - 02.07.2020

Numéro de publication: NA02-0000000425

Canton: BE

Entité de publication:

Regionalgericht Berner Jura-Seeland - Tribunal régional JB-S,
Rue du Château 9, 2740 Moutier

Sursis concordataire définitif VORPE engrenages S.A.

Entité requérante:

VORPE engrenages S.A.

CHE-105.963.900

rue du Crétat 5

2605 Sonceboz-Sombeval

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Organe décisionnel:

Tribunal régional Jura bernois-Seeland

Agence du Jura bernois

Président Zürcher

Rue du Château 9

Case postale 1057

2740 Moutier

Commissaire:

Frôté & Partner SA, Place Centrale 51, 2501 Bienne, agissant par Me Andreas Bättig.

Le mandat du commissaire au sursis consiste à surveiller les activités de la requérante selon les mêmes modalités que celles appliquées durant la période de sursis provisoire ; le mandat consiste également à accompagner la requérante dans ses démarches en vue de l'assainissement de la société.

Il établira un bref rapport intermédiaire à l'attention du Tribunal jusqu'au 30.08.2020.

Durée du sursis concordataire: 4 mois

Fin du sursis concordataire: 30.10.2020

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.

Chaque créancier peut demander la motivation écrite dans les 10 jours dès la publication. Sinon le créancier est considéré avoir renoncé à faire recours.